

<b>Objet :</b>	Procédure à suivre pour déclarer et nettoyer un déversement de sang ou de liquides corporels	<b>N° :</b>	
<b>Responsable :</b>	Bureau de la gestion du risque	<b>Entrée en vigueur :</b>	30 janvier 2003
<b>Approuvé par :</b>	Comité de biosécurité Date :	<b>Dernière révision :</b>	Août 2015
<b>Public cible :</b>	Personnel des facultés et des services, personnel d'entretien, secouristes	<b>Examiné par :</b>	

## PROCÉDURE À SUIVRE POUR DÉCLARER ET NETTOYER UN DÉVERSEMENT DE SANG OU DE LIQUIDES CORPORELS

### 1. OBJET

La présente procédure a été élaborée pour veiller à la protection contre l'exposition au sang ou à d'autres liquides corporels. L'Université d'Ottawa exige que les déversements de ce genre soient signalés et nettoyés sur-le-champ en prenant des « précautions universelles ». La procédure ci-dessous explique comment procéder.

Les déversements de sang ou de liquides corporels présentent des risques d'infection; il faut donc absolument intervenir en prenant les précautions appropriées. Les plus inquiétants pathogènes transmissibles par le sang sont le virus de l'hépatite B (VHB), le virus de l'hépatite C (VHC) et le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). On peut toutefois procéder en toute sécurité à une décontamination en suivant les procédures ci-après.

### 2. DÉFINITIONS

**Pathogènes transmissibles par le sang :** Micro-organismes présents dans le sang et causant des maladies chez les humains. Ces pathogènes comprennent, sans toutefois s'y limiter, le virus de l'hépatite B (VHB), le virus de l'hépatite C (VHC) et le virus de l'immunodéficience humaine (VIH).

**Précautions universelles** Normes de travail minimales à respecter pour prévenir l'exposition aux pathogènes transmissibles par le sang. Elles comprennent une formation appropriée, le port d'équipement de protection individuelle, le lavage des mains et l'utilisation de pratiques de travail et de nettoyage sécuritaires. Il faut présumer que tout sang ou liquide corporel présente un risque d'infection.

### 3. PROCÉDURE

#### Équipement de protection individuelle (EPI)

Comme le plus grand danger réside dans tout contact direct avec la substance, il est nécessaire de revêtir l'équipement de protection individuelle approprié; celui-ci agira comme barrière. Cet équipement peut inclure des vêtements, des instruments ou des appareils (p. ex. : pinces). L'exposition aux pathogènes transmissibles par le sang peut provenir d'autres substances potentiellement infectieuses, telles que le sperme, les sécrétions vaginales ou le liquide céphalorachidien. L'urine et les matières fécales qui contiennent visiblement du sang peuvent aussi être porteuses de ces pathogènes. Le plus souvent, un liquide corporel seul ne contient pas suffisamment de pathogènes pour causer une maladie. Le sang est donc la préoccupation dominante.

#### Obligatoire

- Porter DEUX PAIRES DE GANTS (de vinyle ou de nitrile)

#### Selon le cas

- Porter un SARRAU ou une COMBINAISON s'il y a possibilité de contaminer ses vêtements.
- Porter une VISIÈRE PROTECTRICE s'il y a risque d'éclaboussure.
- Utiliser des PINCES ou UN AUTRE INSTRUMENT (un porte-poussière, par exemple) pour ramasser les objets cassés ou tranchants; éviter de toucher ces objets avec les mains, même si elles sont recouvertes de gants.

#### **Matériel de nettoyage nécessaire**

- EPI
- Matière absorbante
- Désinfectant efficace (Virox ou solution d'eau de Javel domestique à 10 % renouvelée quotidiennement – une partie d'eau de Javel pour 10 parties d'eau)
- Contenants étanches et imperforables pour y déposer les objets cassés ou tranchants
- Deux sacs en plastique stérilisables à l'autoclave

#### **Procédures de déclaration et de nettoyage**

#### Intervention immédiate (responsabilité : première personne qui arrive sur les lieux)

1. Si quelqu'un est blessé, veiller à ce qu'il reçoive les premiers soins du secouriste en poste ou du Service de la protection (poste 5411), ou qu'il aille à l'Urgence de l'Hôpital d'Ottawa ou au Service de santé de l'Université.

2. Recouvrir le déversement d'une matière absorbante (un essuie-tout en papier, par exemple). Éviter de s'autocontaminer ou de contaminer ses chaussures.
3. Boucler la zone du déversement pour éviter que celui-ci s'étende.
4. Signaler le déversement au Service des immeubles (poste 2222) et demander l'aide immédiate des services d'entretien, puis attendez leur arrivée. Si personne ne vient dans les 10 minutes, appeler le Service de la protection (poste 5411) pour faire sécuriser la zone jusqu'à l'arrivée d'une personne qualifiée.

Intervention complémentaire (responsabilité : personnel d'entretien ou personne qualifiée)

1. Examiner les lieux pour voir s'il y a eu éclaboussure et jusqu'où s'étend le déversement. S'il existe un risque de contaminer ses vêtements, mettre un sarrau ou une combinaison. Revêtir l'équipement de protection individuelle recommandé.
2. Verser soigneusement le désinfectant (suivant la dilution recommandée) sur la matière absorbante recouvrant le déversement. Épandre lentement le désinfectant en allant de l'extrémité du déversement vers le centre en veillant à ne pas produire d'éclaboussures. En l'absence de matière absorbante, recouvrir le déversement d'une matière absorbante imbibée du désinfectant. Laisser le désinfectant agir pendant la durée que recommande le fabricant (une solution d'eau de Javel à 10 % doit demeurer en contact au moins 30 minutes avec le sang ou le liquide corporel répandu).

*Pour éviter de s'autocontaminer ou de contaminer des objets pendant que le désinfectant agit, retirer ses gants et se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes. Enlever l'équipement de protection et se laver les mains de nouveau. Avant d'entreprendre la méthode de nettoyage expliquée au point 3, remettre des gants et l'équipement de protection individuelle.*

3. Ramasser à mesure les objets dangereux comme la vitre cassée, des aiguilles de seringues, etc. (Surtout, ne pas les ramasser avec les mains; utiliser une pince ou un autre instrument.) Mettre les objets dangereux dans un contenant jaune pour déchets biodangereux; en l'absence d'un tel contenant, les mettre dans un contenant étanche et imperforable. Déposer la matière absorbante souillée dans un sac en plastique double. Prendre garde de laisser dégouliner les liquides dangereux ou d'étendre la contamination à d'autres endroits.
4. Si les gants sont contaminés, les changer avant de poursuivre le travail.
5. Une fois le premier nettoyage terminé, verser encore du désinfectant sur la zone du déversement. Attendre encore le temps nécessaire pour qu'il fasse effet. Nettoyer une seconde fois en suivant les mêmes consignes.

*Suivre la procédure en italique au point 2.*

6. Jeter les gants, les vêtements et l'équipement contaminés dans un contenant réservé à cette fin. Se laver les mains avec de l'eau tiède et du savon pendant 20 secondes.

7. Déposer les déchets dans un endroit sûr et communiquer avec le spécialiste en biosécurité du Bureau de la gestion du risque (poste 3153/8081) pour les faire enlever. S'identifier, mentionner où l'on peut vous joindre et décrire clairement où se trouvent les déchets.

### **Risques professionnels**

En nettoyant un déversement de sang ou de liquides corporels, une personne s'expose à des pathogènes transmissibles par le sang :

- a) si le liquide entre en contact direct avec une muqueuse (yeux, bouche, nez, etc.), une plaie ouverte ou de la peau gercée ou éraflée;
- b) si elle se blesse ou se coupe au contact d'un objet tranchant (même si la blessure est minime, l'infection peut s'installer).

Atténuer les risques :

- a) en portant ou en utilisant l'équipement de protection énuméré ci-dessus;
- b) en procédant avec beaucoup de soin afin d'éviter les éclaboussures et l'autocontamination;
- c) en évitant de ramasser des objets cassés ou tranchants avec ses mains.

En cas de blessure pendant les opérations de nettoyage :

- a) enlever les vêtements contaminés;
- b) laver la blessure avec de l'eau tiède et du savon, puis la recouvrir d'un pansement propre;
- c) se faire examiner à l'Urgence de l'Hôpital d'Ottawa ou au Service de santé de l'Université;
- d) informer son superviseur ou la personne désignée et lui demander de remplir un rapport d'accident et d'incident;
- e) informer le Bureau de la Santé au travail, invalidité et congé de l'Université d'Ottawa.

### **Renseignements supplémentaires**

Spécialiste en biosécurité,  
Bureau de la gestion du risque

613-562-5800  
poste 3153 ou 8081

Bureau de la gestion du risque

Lois Sowden-Plunkett  
Bureau de la gestion du risque  
Directrice adjointe, Radioprotection et biosécurité

613-562-5800 poste 3058

Lise Griffith

613-562-5800 poste 1472

Directrice adjointe, Santé et mieux-être